Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20261016-22611-DE-1-1
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND
Directeur général

Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex

PAS DE CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur BAUDE, Madame BOUNY, Monsieur DUBREUCQ, Monsieur DUCRON, Madame DUHEN, Madame GAILLARD, Madame LEFEBVRE, Madame LEROUGE, Monsieur MALFAIT, Madame MAQUET, Madame MEYFROIDT-LEFAIT, Madame ROSSIGNOL, Madame SAVESTE, Madame TRIQUET, Monsieur DUCONSEIL, Monsieur GRENIER.

Excusés : Monsieur BARBARIN qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY, Monsieur GLORIAN qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDE, Monsieur PANNIER qui a donné pouvoir à Madame DUHEN, Monsieur PEZE qui a donné pouvoir à Madame AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur PILCH qui a donné pouvoir à Monsieur LEROY, Monsieur FLAMENT qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY.
Monsieur MELLICK.

Absent : Monsieur CAGIN.

ETAPLES-SUR-MER - 48 Avenue François Mitterrand, appartement 1 Changement d'usage d'un logement en local commercial

Direction des politiques locatives
Rapporteur : Madame Tiphaine BIRMINGHAM-GIACOMUZZI

I – CONTEXTE

Pas-de-Calais habitat est propriétaire d'un ensemble immobilier à usage d'habitation

situé 48 rue François Mitterrand, Résidence Grand Large à Etaples-sur-Mer depuis 1971.
Ce dernier est composé de logements et d'une pharmacie située au pied du bâtiment.
Depuis l'origine, l'officine utilise le logement du 1er étage comme appartement de garde. En 1973, le pharmacien a fait créer un escalier hélicoïdal en perçant la dalle entre son local et le logement.
Aujourd'hui, le bail commercial doit faire l'objet d'un renouvellement et il convient de procéder au changement d'usage du logement situé au 1er étage du bâtiment qui est aujourd'hui utilisé en annexe de la pharmacie, en local commercial.

II - DESIGNATION DU BIEN

Pas-de-Calais habitat est propriétaire de cet ensemble immobilier depuis septembre 1971, année d'achèvement de ce bien.
Ce bien est donc achevé depuis plus de dix ans.
Cet appartement situé au 1er étage, reprise au cadastre section AH565 pour une surface de 62.70 m^2 comprend :

- 3 pièces servant de réserves
- 1 pièce de vie
- 1 WC
- Dégagement et couloir

III – CHANGEMENT D'USAGE

Par délibération du 09 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune d'ETAPLES-SUR-MER a autorisé ce changement d'usage (Annexe 1) considérant la mixité fonctionnelle générée sur ce bâtiment, par la pharmacie, qui apporte un service d'intérêt général à tous.

*****

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- ✓ décident le changement d'usage du logement sis à Etaples-sur-Mer 48 avenue François Mitterrand résidence Grand large appartement 1 en local commercial, sous réserve de l'accord préfectoral.

- ✓ autorisent le Directeur Général, ou toute personne habilitée, à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision adoptée à l'unanimité

étaples sur mer
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN. 2026

Délibération n°2026-53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20260609-DEL53-09062026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 12/06/2026

Date de convocation 28/05/2026

Membres présents : 29

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 15/06/2026

Présents : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoints,** Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Bérénice ROUX, Madame Nathalie BONVOISIN, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Franck CAUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER, Madame Brigitte DHALENNE et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Loëtitia PHILIPPOT à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Serge MATHIAS à Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Emmanuel LEPRETRE à Madame Bérénice ROUX, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY à Monsieur Franck TINDILLER.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Bérénice ROUX

Objet	Valider le changement d'usage de l'appartement N°1 de l'immeuble d'habitat social « Grand Large ».
Rapporteur	Philippe RAMET
Annexe	/
Domaine de compétence	2.2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols.

Vu la demande du Directeur Général de Pas de Calais Habitat, Bailleur social en date du 09 février 2026, relative à la reconnaissance du changement d'usage de l'appartement n°1 de l' Immeuble Grand Large, situé au 24-92 Avenue François MITTERRAND,

Vu le dossier joint, indiquant l'usage de l'appartement n°1 par la pharmacie située en dessous, et la création d'un escalier reliant les deux locaux ;
Vu l'article L443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation qui appelle une délibération officielle quand un logement est retiré du parc social (par vente ou changement d'usage),

Vu l'avis favorable de la Commission n°5 en date du 28 mai 2026,

Considérant la mixité fonctionnelle générée sur ce bâtiment, par la pharmacie , qui apporte un service d'intérêt général à tous.

étaples sur mer
CONSEIL MUNICIPAL

Considérant dès lors qu'un avis favorable à cette officialisation de changement d'usage est possible,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de :

- **Valider** le changement de destination, l'appartement 1 de l'immeuble Grand Large, Avenue François Mitterrand, passant de «logement» à «commerce».
- **Transmettre** cette délibération au bailleur social Pas de Calais Habitat afin de finaliser la procédure auprès de M. le Préfet.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.